

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subvention allouée à l'association loisirs et culture de la Madrague de Montredon -
Exercice 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association loisirs et culture de la Madrague de Montredon, située au 16 boulevard de la Verrerie - 13008 Marseille, a pour objet " la prévention de la délinquance, des conduites à risques, des risques d'exclusion et l'organisation de toutes activités pouvant servir ces buts".

Elle mène des ateliers ayant pour objectif la prévention précoce, qui vise les jeunes âgés de 11 à 18 ans. En plus de ces ateliers, un accueil informel a été mis en place afin de tisser du lien avec ce public et déceler les situations de rupture scolaire, familiale et sociale et d'y apporter une réponse adéquate.

Par ailleurs, l'association continue à renforcer ses actions de prévention des conduites addictives envers les jeunes âgés de 12 à 16 ans, avec l'organisation d'une formation et la mise en œuvre d'une action de prévention avec l'Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions (AMPTA).

Le présent rapport, dont le tableau de proposition de subvention est en annexe, propose d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association qui fera l'objet d'un versement unique, après signature de la convention élaborée selon le modèle type prévu à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

